

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de la fiche action
ORGANISATION DES SOINS DE PROXIMITÉ	Démographie médicale	1.1 Renforcement de la politique d'attractivité du territoire
	Structuration des soins de proximité	1.2 Maillage du territoire en exercice coordonné
	Développer l'innovation	1.3 Déploiement de la télémédecine dans les exercices coordonnés et les structures médico-sociales
		1.4 Organisation innovante des soins : le cabinet éphémère de Charny-Orée-de-Puisaye
PARCOURS DES PERSONNES DEPENDANTES, ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP	Fluidification du parcours des personnes dépendantes, âgées et/ou en situation de handicap	2.1 Informations auprès des élus du territoire sur les dispositifs d'accompagnement des personnes
	Formation des acteurs autour de la personne dépendante	2.2 Formations communes avec les structures médico-sociales
	Coordination des acteurs médico-sociaux	2.3 Structuration d'une politique d'aide aux aidants
PARCOURS JEUNES	Prévention	3.1 Formation d'encadrants aux compétences psychosociales 3.2 Prévention harcèlement et usage du numérique
	Coordination des acteurs pour des parcours plus fluides et prises en charge précoces	3.3 Création d'un réseau local autour de la jeunesse
PREVENTION, DEPISTAGE ET ACCES AUX SOINS	Promotion des comportements favorables à la santé	4.1 Collectivités, entreprises et administrations promotrices de santé
	Amélioration du dépistage et de la prise en charge des maladies chroniques	4.2 Mobilisation pour les campagnes de dépistage organisé des cancers et du diabète
		4.5. Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS)
	Repérage et accès aux soins des personnes en situation de précarité, d'isolement et de fragilité	4.3 Rencontres interprofessionnelles autour de la problématique précarité 4.4 Une offre de mobilité variée pour les personnes fragiles
SANTE-ENVIRONNEMENT	Habitat, qualité de l'eau, qualité de l'air, espèces invasives	5.1 Projet de territoire sur la qualité de l'eau
		5.2 Lutte contre l'ambrosie et prévention de sa prolifération
		5.3. Qualité de l'air intérieur à destination du grand public, et dans les structures d'hébergements médico-social